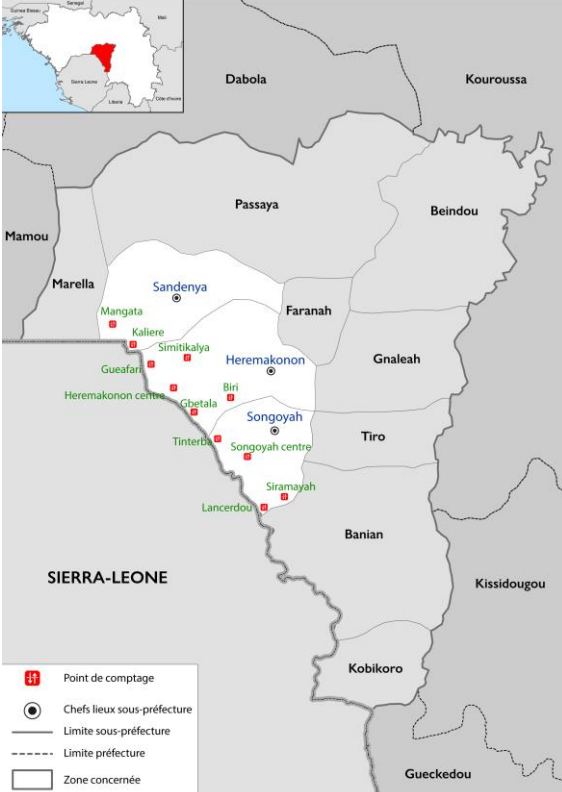
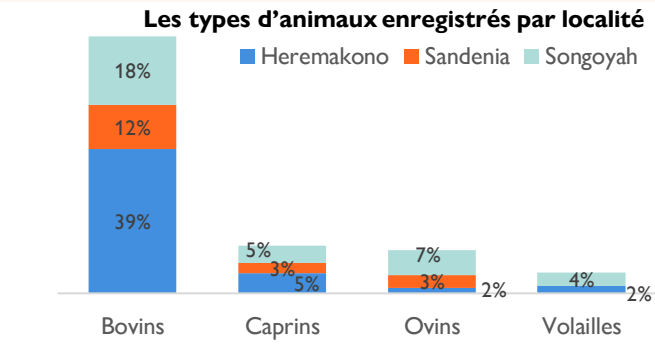
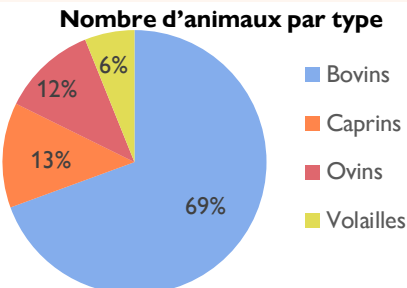
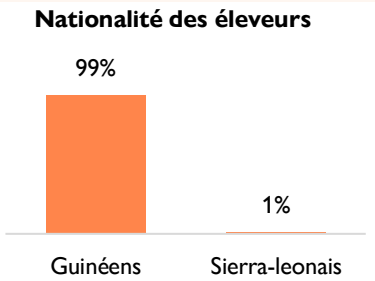


Points de comptage des flux de transhumance

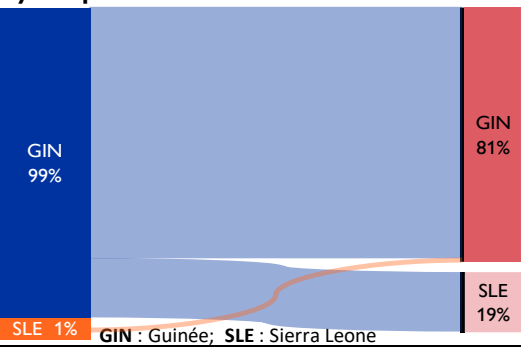


Cette carte est fournie uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

La transhumance est une méthode d'élevage par laquelle les éleveurs accompagnent leurs troupeaux à la recherche de pâturages et de points d'eau. Le changement climatique, la situation économique morose et la diminution des pâturages et point d'eau ont accentué ce phénomène, poussant les transhumants à parcourir de plus longues distances. Des couloirs de passage sont aménagés pour faire place au passage des animaux dans les zones de culture ou pour leur offrir un accès à l'eau. Le déplacement des troupeaux le long de ces couloirs peut affecter les récoltes des paysans. Ces dernières années, les conflits entre agriculteurs et éleveurs le long des couloirs de transhumance sont devenus de plus en plus récurrents. Pour fournir plus d'informations sur les mouvements de transhumance, l'OIM a développé l'outil de Suivi de transhumances (Transhumance Tracking Tool, TTT). Ce rapport présente le résultat des collectes effectuées par les énumérateurs au niveau de 11 points stratégiques dans les sous-préfectures de : Sandéniah, Herémakonon et Songoyah, en charge de comptabiliser le nombre d'animaux passant la frontière dans le but de fournir une estimation des flux de transhumances entre la Guinée et la Sierra Leone au cours des mois de février, mars et avril 2022.

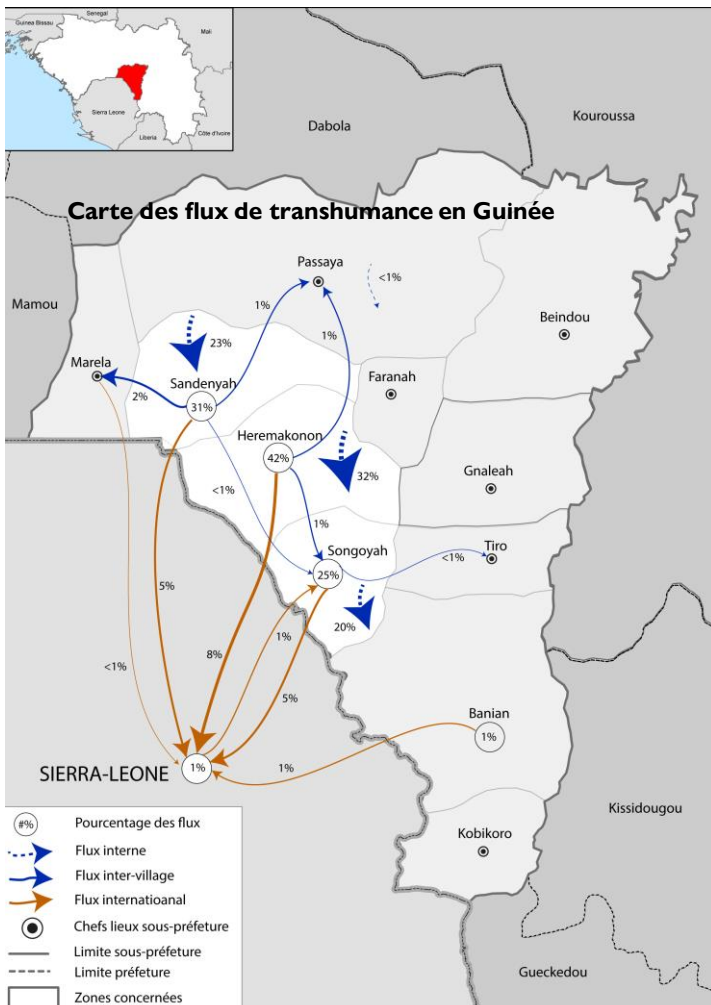


Pays de provenance et de destination des transhumants



Parmi **33,874 animaux comptés**, nous constatons que plus de la moitié des animaux était des bovins (69%), de caprins (13%), d'ovins (12%) et de volailles (6%), ce qui explique l'économie agropastorale dépend largement sur des bovins dans les localités observés.

1639 éleveurs transhumants étaient de nationalité Guinéenne (99%) et (1%) était Sierra-Léonais. Dans ces localités, les flux de transhumance provenaient principalement de la Guinée (99%) et (1%) venait de la Sierra Leone. Plus de 80 pour cent (nombre) effectuait un mouvement de transhumance interne et 20 pour cent étaient transfrontaliers dont 19 pour cent quittaient la Guinée vers la Sierra Leone et 1 pour cent quittaient la Sierra Leone vers la Guinée.



Aux 11 points de comptage dans les sous-préfectures de Hermakonon, Sandeniah et Songoyah, 33 874 animaux ont été comptés. Parmi ces animaux comptés, (60 %) effectuaient un mouvement interne et (40 %) effectuaient un déplacement transfrontalier dont (37 %) de la Guinée vers la Sierra Leone et (3 %) de la Sierra Leone vers la Guinée. L'analyse des chiffres montre que (80 %) des éleveurs guinéens qui possèdent (60 %) des animaux semblent trouver des points d'eau et de pâturage dans les mouvements internes entre les différentes localités de la Guinée. Pour le reste des éleveurs qui représentent 20 pour cent (19 pour cent de Guinéens et 1 pour cent de Sierra-léonais) et qui possèdent (40%) des animaux pourraient être dans le besoin d'effectuer des mouvements transfrontaliers à la recherche de point d'eau et de pâturage pour leurs troupeaux. Il faut cependant noter que presque la totalité des mouvements provenait de la Guinée

Nombre d'animaux par pays de provenance et de destination

PAYS DE PROVENANCE	PAYS DE DESTINATION		
	Guinée	Sierra Leone	Total
Guinée	20 194	12 504	32 698
Sierra Leone	1 176	0	1 176
Total	21 370	12 504	33 874

Nombre d'animaux par types et par localités

Types d'animaux	Localités de transhumances			Total
	Heremakonon	Songoyah	Sandeniah	
Bovins	13 221	6 249	4 045	23 515
Caprins	1 845	1 594	923	4 362
Ovins	516	2 276	1 141	3 933
Volailles	667	1 250	147	2 064
Total	16 249	11 369	6 256	33 874

Cette carte est fournie uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.